

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF113

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun et Mme Pires Beaune

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0	0	0
Vie étudiante	0	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	-223 013 541	0	-208 318 463
Recherche spatiale	0	0	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	0	0
TOTAUX	0	-223 013 541	0	-208 318 463
SOLDE	+223 013 541		+208 318 463	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à obtenir des explications sur le sens de l'annulation des crédits sur la mission Recherche et enseignement supérieur, et en particulier (mais pas uniquement) les plus de 200 millions d'euros annulés sur le programme Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Pour cela, il réduit à 0 l'intégralité des crédits annulés en AE comme en CP sur ce programme.